

## Panneaux publicitaires : L'amertume du collectif de la publicité extérieure de Corse

Rédigé par Charles Monti le Mardi 30 Janvier 2018

Le tribunal administratif de Bastia examine ce jeudi à 10 heures le recours introduit par l'association *Paysages de France* contre le préfet de la Haute-Corse pour la persistance de la présence de panneaux publicitaires illégaux à Corte. A la veille de l'examen de ce dossier par les juges administratifs, Maurice Luciani, du "*collectif de la publicité extérieure de Corse*" qui s'était créé dans le sillage des premières démarches de *Paysages de France*, nous fait parvenir son point de vue, amer, sur ce problème.

« Les panneaux publicitaires en Corse font l'objet d'attaques répétées de la part d'une association ayant son siège à Grenoble, dont acte. Il ne réclame d'ailleurs pas simplement l'application de la Loi mais une indemnité conséquente, ce que chacun appréciera.

L'impact de son action en Corse est terrible puisqu'il conduit au pire.

Pour rappel, « tous les dispositifs scellés au sol » sont interdits dans les communes de - de 10.000 habitants, soit 358/360 en Corse sont concernées.

Ces dispositifs sont estimés à 14.000, et cela fait beaucoup, sans doute même trop. Toutefois ils correspondent aussi à un besoin de signalisation et de communication.

Devant le tribunal administratif, seule la stricte application de la Loi sera réclamée, et le tribunal, en l'état ne manquera pas l'appliquer froidement. Dès cet instant, nos entreprises, déjà largement fragilisées par les démontages successifs de 30% de leurs capacités, seront définitivement condamnées, et nous l'avons intégré.

On nous demande pourtant d'investir dans la destruction de notre outil de travail ainsi que des emplois qui dépendent d'un chiffre d'affaire perdu.

Si nous l'avons fait jusque-là dans l'attente d'une réelle prise en compte du besoin d'adaptation, nous ne pouvons aller beaucoup plus loin car nous sommes à bout de souffle, et la prochaine étape se déroulera devant les tribunaux de commerce avec les dépôts de bilan.

Pour Autant, seule l'activité professionnelle aura été ciblée dans ce dossier pour 500 dispositifs, sans recevoir autre chose que des soutiens de principe.

Ce n'est pourtant pas par manque de sollicitation, pendant 3 ans, auprès de l'ensemble des pouvoirs publics locaux de l'état comme de la collectivité sans jamais parvenir à engager un véritable travail dans la recherche d'un cadre conforme aux aspirations de chacun.

C'est triste à plus d'un titre, surtout lorsque l'on sait que le traité fondateur de l'Europe commande aux états membres d'intégrer le cas particulier des îles, des territoires à handicap, des zones à faible démographie et fragiles économiquement.

Les tribunaux vont donc condamner nos activités à la disparition car l'état ne respecte pas le cadre communautaire.

Nos démarches n'ont rien réclamé d'autre qu'un cadre réglementaire Adapté à la situation de la Corse, et le temps de s'y conformer.

D'un point de vue général, cette négation de la réalité économique et sociale de la Corse la fragilise globalement encore un peu plus.

Nous pouvons définitivement nous en émouvoir si l'on considère que la règle a été élargie par deux fois à l'occasion de l'euro de football, puis aujourd'hui en prévision de jeux olympiques à Paris... mais on est bien loin de la Corse et de Bruxelles.

Il semble que d'autres forces empêchent toute solution pour le maintien d'un tissu économique en Corse qui ne se justifie pas par l'attribution de fonds publics et subventions.

Au-delà de la disparition des entreprises qui sont toutes Corses (Capital, dirigeants et salaires), au sens endogène du terme, il convient de rappeler que cette Loi s'applique à l'ensemble des dispositifs scellés au sol.

Ainsi, les enseignes et préenseignes qui sont par milliers au bord des routes, mais aussi les publicités dans les stades devront disparaître à leur tour pour le bien d'un paysage dont nous serions alors collectivement les pollueurs délinquants voir mafieux (pour reprendre les termes de nos accusateurs).

Que penser de l'indispensable cohérence dans l'action de protection des paysages qui les anime, à l'observation des panneaux photovoltaïques de "Funtanone" qui remplacent par centaines, mais avantageusement et grâce à des capitaux certainement locaux, 4 de nos panneaux dont le paysage aura été libéré de haute lutte.

Chacun comprendra que dans les conditions exposées plus avant, et à titre personnel, je ne me reconnaisse nullement dans un projet pour la Corse qui se détourne de l'investissement local au profit de l'extérieur, et qui se mobilise plus facilement pour défendre une subvention qu'un secteur d'activité qui ne demande qu'à être réglementé conformément au droit communautaire.

L'Etat sait le faire, il peut le faire et l'a permis pour la mise hors norme de la faculté, pour le schéma de santé, les transports,... nous pensons légitime qu'il le permette pour les activités économiques.

La négation de nos activités, comme d'autres, nous convainc d'une absence de volonté à laquelle la Corse est habituée et malheureusement souvent accompagnée par une part de sa population.

En ce qui nous concerne, l'irréparable est bientôt atteint. »

